



L'actualité professionnelle du secteur de l'environnement

Boues rouges de Gardanne : le parc des Calanques autorise pour 30 ans le rejet d'effluents liquides

La parc national des Calanques vient d'autoriser Altéo à rejeter au large du parc les effluents liquides issus du traitement de la bauxite. Cette décision est contestée par Ségolène Royal qui a indiqué ne pas valider la décision en l'état.



© seefeuer

Lundi 8 septembre, le conseil d'administration du parc national des Calanques a donné son autorisation à la poursuite pendant 30 ans des rejets des résidus liquides issus du traitement de la bauxite de l'usine d'alumine Altéo à Gardanne (Bouches-du-Rhône), rapporte l'AFP.

Une décision anticipée

"Le conseil d'administration a décidé d'autoriser ces rejets, mais avec des conditions fermes", a expliqué, lors d'une conférence de presse, Didier Réault, adjoint au maire de Marseille et président du parc, ajoutant que la décision s'impose au préfet. Le résultat du vote à bulletin secret a donné 30 voix pour la poursuite des rejets, 16 voix contre et 2 abstentions, précise *La Provence*.

Ces rejets s'accompagneront de "*meilleurs contrôles et d'un meilleur suivi des eaux*"

rejetées", a assuré le président du Parc, précisant que la poursuite de ces rejets pourraient être interrompus par arrêté préfectoral, si le groupe ne respectait pas ses engagements. L'exploitant de l'usine Altéo s'est engagé à réduire les volumes déversés de l'équivalent de "2.000 camions par an à 2 camions par an", explique l'élu marseillais.

Tous les ans, l'industriel devra rendre compte "*dans le détail*" de ses efforts pour réduire la quantité et la toxicité de ses rejets. De plus, l'Etat et le conseil scientifique du parc évalueront tous les cinq ans les progrès réalisés, a expliqué Didier Réault.

Cette décision n'est pas une réelle surprise, les textes règlementaires l'ayant largement anticipée. En effet, le décret d'avril 2012 créant le Parc national interdit, au sein du parc, de déposer, d'abandonner ou de jeter, à l'exception des emplacements désignés à cet effet, toute une série de déchets, matériaux ou objets. Néanmoins, l'article 22 vient apporter deux exceptions : les "*rejets issus des stations d'épuration dans les zones [déjà] affectées par ces rejets*" et les rejets de "*résidus de traitement de bauxite issus de l'usine d'exploitation de l'alumine située à Gardanne*" restent autorisés. Seul bémol, l'article 22 stipule que la seconde exception est "*limitée jusqu'au 31 décembre 2015 s'agissant des résidus solides qualifiés de « boues rouges »*". Le passage de rejets de boues rouges contenant des résidus solides à des rejets liquides avait bien été prévu dès la création du parc. A noter toutefois que les deux exceptions ci-dessus avaient fait l'objet d'un recours devant le Conseil d'Etat, recours rejeté en novembre 2013.

Doutes au ministère de l'Ecologie

Cependant, le feu vert donné à Altéo par le parc national des Calanques est loin de faire consensus, y compris au plus haut de l'Etat. Ainsi, Ségolène Royal, ministre de l'Ecologie, a marqué sa désapprobation *via* le site Internet Twitter. "*Le CA du parc des Calanques a émis un avis positif aux boues rouges. Je ne donne pas de feu vert. Contrôles complémentaires indispensables*", a-t-elle commenté dans un premier message complété par un second précisant que "*parc naturel des Calanques et boues rouges : l'avis du CA n'est qu'un avis. En aucun cas une autorisation que je ne donnerai pas en l'état*". Pour l'instant, la ministre ne dit pas être fermement opposée au projet et fait surtout part de ses doutes quant à la mise en œuvre de ces rejets, et en particulier les contrôles prévus.

Cette position n'est pas tout à fait identique à celle affichée en mars 2013 par Delphine Batho, alors en poste à Roquelaure. Dans une lettre que le collectif des opposants aux rejets de l'usine de Gardanne a fait circuler, la ministre indiquait que "*ces rejets de boues rouges ne sont plus acceptables et doivent cesser*". Elle appelait alors à ce que l'arrêté préfectoral encadrant ces rejets soit "*strictement respecté*". De plus, elle était beaucoup plus explicite que l'actuelle ministre de l'Ecologie au sujet des rejets liquides. "*A l'issue de l'échéance du 31 décembre 2015, l'exploitant envisage de poursuivre les rejets en mer des eaux de procédé issues de la*

neutralisation et de la déshydratation des boues rouges", expliquait-elle, affirmant "[ne pas être] favorable à une telle demande".

Scientifiques et élus locaux

De même, comme le vote le traduit, la décision ne fait pas l'unanimité au sein du conseil d'administration du parc. Yves Lancelot, membre du conseil d'administration du parc, océanographe et ancien directeur de recherche au CNRS, a fait part de son désaccord. *"C'est dramatique, ça me choque beaucoup", a-t-il commenté à l'issue du vote, expliquant qu'"on ne connaît pas [les risques], c'est bien le problème ! Pour le moment, il y a des inconnues énormes",* rapporte l'AFP. Par ailleurs, il a émis de sérieux doutes sur la possibilité de *"vérifier réellement ce que fait l'industriel",* rapporte *La Provence*, ajoutant que l'opérateur de l'usine *"va continuer à faire le minimum syndical, comme il l'a toujours fait"*. Et de déplorer que le conseil d'administration du parc *"compte moins d'une douzaine de scientifiques et d'associatifs"* parmi ses 51 membres. Effectivement, le conseil d'administration est *"en majorité composé d'acteurs locaux (60%)",* explique le parc national. Ces derniers sont des élus des collectivités locales concernées et des personnalités à compétence locale désignées par la ministre de l'Ecologie.

Néanmoins, la décision du conseil d'administration du parc est aussi saluée par certains acteurs, à l'image de François-Michel Lambert, député écologiste de la circonscription sur laquelle se situe l'usine qui emploie environ 500 personnes. Jugeant que le dossier *"fait l'objet de beaucoup d'approximations",* il indique *"[être] pour la recherche de solutions efficaces et disponibles afin de réduire au plus vite les pollutions générées par Alteo"*. Jugeant qu'*"interdire aujourd'hui tout rejet solide et liquide dans la Méditerranée, c'est entraîner la fermeture immédiate de l'usine car aucune technologie de substitution n'est disponible",* il *"privilégie (...) pleinement le type de démarche enclenchée par le conseil d'administration du Parc des Calanques, qui favorise le partenariat entre le Parc des Calanques, Alteo, les services de l'Etat, les associations protectrices de l'environnement et les élus locaux"*.

Pour rappel, l'usine d'Alteo produit depuis 1893 de l'alumine à partir de la bauxite, selon le procédé Bayer de dissolution de l'alumine par de la soude, procédé mis au point quelques années auparavant. Depuis 1966, l'usine de Gardanne bénéficie du droit de rejeter les résidus du traitement de la bauxite *"à une profondeur de 230 m dans le canyon de Cassidaigne, en plein cœur marin",* rappelle le rapport annuel 2013 du parc. Cette autorisation prévoit la fin de tout rejet en mer de matières en suspension au 31 décembre 2015, conformément à l'arrêté préfectoral de 1996.

Article publié le 09 septembre 2014



Philippe Collet , journaliste
Rédacteur spécialisé

Actu-Environnement

© 2003 - 2016 COGITERRA - ISSN N°2107-6677

Actu-Environnement adhère au Centre Français d'exploitation du droit de Copie (CFC).